

Paris, le 9 février 2006



JACQUES GILLOT

SENATEUR

*PRESIDENT DU  
CONSEIL GENERAL DE  
LA GUADELOUPE*

Réf:  
MJ/JG/0209/CM-tr

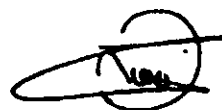
Monsieur le Conseiller,

Faisant suite à la demande exprimée par les Conseillers généraux de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, j'ai interrogé le Gouvernement sur les perspectives d'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires de la loi organique relative au statut de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

J'ai par ailleurs, saisi l'ensemble de mes collègues parlementaires de la Guadeloupe leur proposant que nous engagions une action commune en vue d'obtenir l'inscription du texte avant la fin de la session parlementaire en cours.

J'ai tenu à vous informer des démarches entreprises en ce sens et vous assurer que ce dossier fait l'objet de toute mon attention.

Vous souhaitant bonne réception, et demeurant à votre disposition, je vous prie, Monsieur le Conseiller, de croire à l'assurance de mon fidèle dévouement.



Jacques Gillot

# CONSEIL GENERAL DE LA GUADELOUPE

1ère réunion plénière de 2006

## MOTION Relative à l'évolution institutionnelle Des îles du Nord

Déposée par Messieurs : Guillaume ARNELL  
L.Constant FLEMING  
Michel MAGRAS

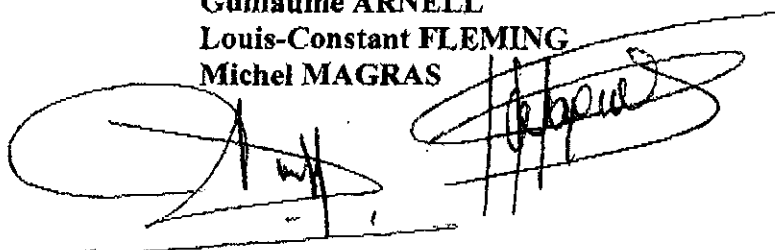
Suite à l'intervention, ce jour du Conseiller Général de Saint-Barthélémy, soutenu par ses collègues de Saint-Martin, et traduisant l'inquiétude grandissante des populations de ces îles, quant à la mise en place de la nouvelle collectivité, conformément à la volonté majoritairement exprimée par les électeurs de Saint-Martin et Saint-Barthélémy à l'occasion du référendum du 07 Décembre 2003,

Compte tenu des engagements antérieurs du Président de la République Française, et plus récemment de ceux du Ministre chargé de l'Outremer,

L'Assemblée Départementale, réunie en séance plénière ce 23 Janvier 2006,

- Déploire le retard pris dans l'aboutissement du projet d'évolution institutionnelle des îles du Nord.
- Mesure le risque de reports successifs que les échéances électorales prochaines font peser sur ce dossier
- Donne mandat au Sénateur et Président du Conseil Général, Jacques GILLOT, pour demander au Gouvernement d'inscrire, prioritairement et au plus tôt, au calendrier parlementaire, la question de cette évolution institutionnelle et l'examen des lois organiques y afférant, et de s'assurer de la solidarité de l'ensemble des parlementaires guadeloupéens sur ce dossier.

Guillaume ARNELL  
Louis-Constant FLEMING  
Michel MAGRAS



**RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

*Projet de loi organique relatif au statut  
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin*

21462. - 2 février 2006. - **M. Jacques Gillot** interroge **M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement** sur les perspectives d'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires du projet de loi organique relatif au statut des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Ce texte, entérinant la volonté d'un changement de statut législatif exprimée par les populations des deux îles consultées le 7 décembre 2003, a été plusieurs fois annoncé. Néanmoins, les retards successifs suscitent de vives préoccupations au sein de la population qui s'inquiète de l'aboutissement de cette réforme. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer si le projet de loi organique pourra être inscrit à l'ordre du jour des travaux parlementaires avant la fin de la session.

Monsieur François Baroin  
Ministre de l'outre-mer  
27 rue Oudinot  
75358 Paris 07 SP

Paris, le 24 janvier 2006



Monsieur le Ministre,

Les Conseillers généraux de la Guadeloupe, réunis le 23 janvier dernier en séance plénière, ont exprimé, par le biais d'une motion adoptée à l'initiative des Conseillers généraux de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, leur inquiétude quant à la réforme statutaire des deux îles, et j'ai aussitôt tenu à attirer votre attention sur cette question.

En effet, alors que l'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires de la loi organique relative au statut de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avait été annoncée courant 2005, les élus de la Guadeloupe, et plus particulièrement des îles du nord, s'interrogent sur les raisons de ce report.

Ils craignent par ailleurs que les échéances électorales à venir ne constituent une menace pour la mise en œuvre de cette réforme, conduisant le gouvernement à l'ajourner.

Je ne doute pas que vous connaissez l'enjeu que revêt cette réforme pour les deux îles et vous saurai gré de m'indiquer les perspectives de présentation du texte en conseil des ministres.

Pour ma part, j'attache une importance toute particulière à ce que ce projet voit le jour dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

JACQUES GILLOT

SENATEUR

*PRESIDENT DU  
CONSEIL GENERAL DE  
LA GUADELOUPE*

Ref:  
MJ/JG/0124/IN-M

Jacques Gillot



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER

PARIS, LE 7 FÉV. 2006

LE MINISTRE

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les incidences du report de la mise en place de la réforme statutaire des îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Je souhaite vous indiquer que j'ai confié à Monsieur Stéphane DIEMERT, conseiller pour les affaires institutionnelles et juridiques et les travaux législatifs, au sein de mon cabinet, le soin de suivre ce dossier.

Je ne manquerai pas, bien entendu, de reprendre votre attache à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Chien cabinet*

*Baroin*

François BAROIN

Monsieur Jacques GILLOT  
Sénateur de la Guadeloupe  
Président du Conseil général  
Palais du Luxembourg  
75291 PARIS CEDEX 06



Pointe-à-Pitre, le 25 JAN 2006

□  
DIRECTION DU CABINET

□  
ANTENNE DE POINTE-À-PITRE

□

Le Président à

Réf PCG/DIRCAB/DD/CB/06/010

Affaire suivie par  
Daniel DUMIRIER  
Directeur de Cabinet

Madame Lucette MICHAUX-CHEVRY  
Sénateur de la Guadeloupe

**Madame le Sénateur, cher collègue,**

Les Conseillers généraux de la Guadeloupe, réunis le 23 janvier dernier en séance plénière, ont exprimé leur vive inquiétude relative à la réforme statutaire des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, en adoptant à l'unanimité la motion portée par les élus départementaux de ces deux îles, dont vous trouverez ci-joint copie.

En effet, alors que l'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires de la loi organique relative aux statuts de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avait été annoncée courant 2005, les élus de la Guadeloupe, et plus particulièrement des îles du nord, s'interrogent tant sur les raisons que sur le terme de ce report.

A cet effet, et dans la perspective d'une démarche partenariale en direction des plus hautes autorités de l'État, j'ai l'honneur de solliciter votre soutien sur ce dossier, afin que l'examen des lois organiques portant évolution statutaire de ces deux îles soit inscrit, prioritairement et au plus tôt, au calendrier parlementaire.

Je sais que tout comme moi vous mesurez l'enjeu que constitue cette réforme dont il importe que l'examen intervienne avant la prochaine session parlementaire qui sera profondément marquée par le contexte d'échéances électorales majeures.

Je vous prie d'agréer, Madame le Sénateur, cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.





**CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA GUADELOUPE**



**DIRECTION DU CABINET**



**ANTENNE DE POINTE-À-PITRE**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pointe-à-Pitre, le ..... 25 JAN. 2006 .....

*Le Président à*

Réf PCG/DIRCAB/DD/CB/06/010

Affaire suivie par  
**Daniel DUMIRIER**  
Directeur de Cabinet

**Monsieur Daniel MARSIN**  
Sénateur de la Guadeloupe

**Monsieur le Sénateur, cher collègue,**

Les Conseillers généraux de la Guadeloupe, réunis le 23 janvier dernier en séance plénière, ont exprimé leur vive inquiétude relative à la réforme statutaire des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, en adoptant à l'unanimité la motion portée par les élus départementaux de ces deux îles, dont vous trouverez ci-joint copie.

En effet, alors que l'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires de la loi organique relative aux statuts de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avait été annoncée courant 2005, les élus de la Guadeloupe, et plus particulièrement des îles du nord, s'interrogent tant sur les raisons que sur le terme de ce report.

A cet effet, et dans la perspective d'une démarche partenariale en direction des plus hautes autorités de l'Etat, j'ai l'honneur de solliciter votre soutien sur ce dossier, afin que l'examen des lois organiques portant évolution statutaire de ces deux îles soit inscrit, prioritairement et au plus tôt, au calendrier parlementaire.

Je sais que tout comme moi vous mesurez l'enjeu que constitue cette réforme dont il importe que l'examen intervienne avant la prochaine session parlementaire qui sera profondément marquée par le contexte d'échéances électorales majeures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.





CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pointe-à-Pitre, le ..... 25 JAN. 2006 .....

□  
DIRECTION DU CABINET

□  
ANTENNE DE POINTE-À-PITRE

□

Le Président à

Réf PCG/DIRCAB/DD/CB/06/010

Affaire suivie par  
Daniel DUMIRIER  
Directeur de Cabinet

Monsieur Joël BEAUGENDRE  
Député de la Guadeloupe

**Monsieur le Député, cher collègue,**

Les Conseillers généraux de la Guadeloupe, réunis le 23 janvier dernier en séance plénière, ont exprimé leur vive inquiétude relative à la réforme statutaire des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, en adoptant à l'unanimité la motion portée par les élus départementaux de ces deux îles, dont vous trouverez ci-joint copie.

En effet, alors que l'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires de la loi organique relative aux statuts de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avait été annoncée courant 2005, les élus de la Guadeloupe, et plus particulièrement des îles du nord, s'interrogent tant sur les raisons que sur le terme de ce report.

A cet effet, et dans la perspective d'une démarche partenariale en direction des plus hautes autorités de l'Etat, j'ai l'honneur de solliciter votre soutien sur ce dossier, afin que l'examen des lois organiques portant évolution statutaire de ces deux îles soit inscrit, prioritairement et au plus tôt, au calendrier parlementaire.

Je sais que tout comme moi vous mesurez l'enjeu que constitue cette réforme dont il importe que l'examen intervienne avant la prochaine session parlementaire qui sera profondément marquée par le contexte d'échéances électorales majeures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.





CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pointe-à-Pitre, le .....2.5.JAN.2006.....

□

DIRECTION DU CABINET

□

ANTENNE DE POINTE-À-PITRE

□

Réf PCG/DIRCAB/DD/CB/06/010

Affaire suivie par  
Daniel DUMIRIER  
Directeur de Cabinet

Le Président à

Monsieur Eric JALTON  
Député de la Guadeloupe

Monsieur le Député, cher collègue,

Comme vous le savez, les Conseillers généraux de la Guadeloupe, réunis le 23 janvier dernier en séance plénière, ont exprimé leur vive inquiétude relative à la réforme statutaire des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, en adoptant à l'unanimité la motion portée par les élus départementaux de ces deux îles, dont vous trouverez ci-joint copie.

En effet, alors que l'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires de la loi organique relative aux statuts de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avait été annoncée courant 2005, les élus de la Guadeloupe, et plus particulièrement des îles du nord, s'interrogent tant sur les raisons que sur le terme de ce report.

A cet effet, et dans la perspective d'une démarche partenariale en direction des plus hautes autorités de l'État, j'ai l'honneur de solliciter votre soutien sur ce dossier, afin que l'examen des lois organiques portant évolution statutaire de ces deux îles soit inscrit, prioritairement et au plus tôt, au calendrier parlementaire.

Je sais que tout comme moi vous mesurez l'enjeu que constitue cette réforme dont il importe que l'examen intervienne avant la prochaine session parlementaire qui sera profondément marquée par le contexte d'échéances électorales majeures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.





Pointe-à-Pitre, le .....25 JAN. 2006.....

□  
DIRECTION DU CABINET

□  
ANTENNE DE POINTE-À-PITRE

□

Le Président à

Réf PCG/DIRCAB/DD/CB/06/010

Affaire suivie par  
Daniel DUMIRIER  
Directeur de Cabinet

**Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN**  
Député de la Guadeloupe

**Madame le Député, chère collègue,**

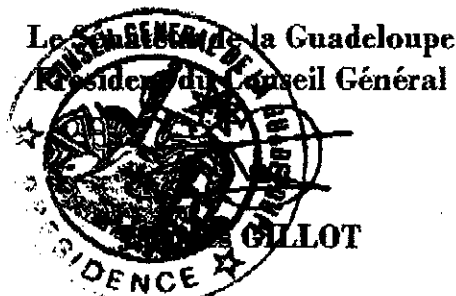
Les Conseillers généraux de la Guadeloupe, réunis le 23 janvier dernier en séance plénière, ont exprimé leur vive inquiétude relative à la réforme statutaire des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, en adoptant à l'unanimité la motion portée par les élus départementaux de ces deux îles, dont vous trouverez ci-joint copie.

En effet, alors que l'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires de la loi organique relative aux statuts de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avait été annoncée courant 2005, les élus de la Guadeloupe, et plus particulièrement des îles du nord, s'interrogent tant sur les raisons que sur le terme de ce report.

A cet effet, et dans la perspective d'une démarche partenariale en direction des plus hautes autorités de l'Etat, j'ai l'honneur de solliciter votre soutien sur ce dossier, afin que l'examen des lois organiques portant évolution statutaire de ces deux îles soit inscrit, prioritairement et au plus tôt, au calendrier parlementaire.

Je sais que tout comme moi vous mesurez l'enjeu que constitue cette réforme dont il importe que l'examen intervienne avant la prochaine session parlementaire qui sera profondément marquée par le contexte d'échéances électorales majeures.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, chère collègue, l'expression de ma considération distinguée.





CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA GUADELOUPE



DIRECTION DU CABINET



ANTENNE DE POINTE-À-PITRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pointe-à-Pitre, le ..... 25 JAN 2006 .....

Le Président à

Réf PCC/DIRCAB/DD/CB/06/010

Affaire suivie par  
Daniel DUMIRIER  
Directeur de Cabinet

Monsieur Victorin LUREL  
Député de la Guadeloupe

**Monsieur le Député, cher collègue,**

Les Conseillers généraux de la Guadeloupe, réunis le 23 janvier dernier en séance plénière, ont exprimé leur vive inquiétude relative à la réforme statutaire des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, en adoptant à l'unanimité la motion portée par les élus départementaux de ces deux îles, dont vous trouverez ci-joint copie.

En effet, alors que l'inscription à l'ordre du jour des travaux parlementaires de la loi organique relative aux statuts de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avait été annoncée courant 2005, les élus de la Guadeloupe, et plus particulièrement des îles du nord, s'interrogent tant sur les raisons que sur le terme de ce report.

A cet effet, et dans la perspective d'une démarche partenariale en direction des plus hautes autorités de l'État, j'ai l'honneur de solliciter votre soutien sur ce dossier, afin que l'examen des lois organiques portant évolution statutaire de ces deux îles soit inscrit, prioritairement et au plus tôt, au calendrier parlementaire.

Je sais que tout comme moi vous mesurez l'enjeu que constitue cette réforme dont il importe que l'examen intervienne avant la prochaine session parlementaire qui sera profondément marquée par le contexte d'échéances électorales majeures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.

